

l'écho de l'Argentonne

bulletin communal de Rioux-Martin – août 2019

■ sommaire

Budget	p. 3	La vie associative	p. 9
Travaux communaux	p. 4	Pass Sud Charente	p. 11
La vie communale	p. 5	Un peu d'histoire	p. 12



Coordonnées de la mairie

Afin de vous faciliter l'accès à la mairie et aux services publics, la municipalité de Rioux-Martin a doublé les plages horaires d'ouverture au public (de 9 h à 18 h par semaine).

Le temps de travail des deux agents administratif reste le même, mais leurs missions évoluent afin de répondre à vos attentes.

Depuis l'été 2014 la mairie de Rioux-Martin est ouverte au public tous les jours, soit 5 demi-journées par semaine :

- ✓ le lundi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mardi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mercredi de 13 h 30 à 17 h
- ✓ le jeudi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 h

La mairie est ouverte toute l'année, mais en cas de fermeture exceptionnelle un avis est affiché sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du maire et des adjoints, en cas d'urgence.

Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, le Bourg, 16210 Rioux-martin
Téléphone : 05 45 98 19 04 (un répondeur est disponible lorsque la mairie est fermée, vous pouvez laisser un message, nous vous rappellerons)

Fax : 05 45 98 21 08

Adresse e-mail de la commune :

rioux-martin@orange.fr

M. Le Maire, Gaël PANNETIER, est visible sur rendez-vous. Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Son numéro de portable est le : 06 63 32 17 51

Pour vous accueillir :

Mme Annick Moreau, chargée de l'état civil (actes d'état civil, copie des actes, mariages...), des élections, des formalités administratives, de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.

Mlle Géraldine Nadaud, chargée des différents projets communaux, du journal communal et du site internet.

Les habitants qui le souhaitent peuvent recevoir sur leur messagerie internet des informations communales, notamment les alertes météorologiques et les manifestations à venir sur notre commune. Si ces informations vous intéressent, merci de nous communiquer votre adresse e-mail. Elle restera confidentielle et ne sera utilisée que pour des informations municipales.

La commune possède un site internet, mis à jour régulièrement, où vous trouverez toutes les informations utiles : convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies... Vous pouvez réagir aux différents articles et même vous créer un compte pour écrire vos propres articles sur la commune.

Site internet : www.rioux-martin.monclocher.com



La période des vacances touchant à sa fin, je vous souhaite tout de même une bonne fin d'été.

Très bonne rentrée à toutes et tous !



Le Maire,
Gaël PANNETIER

ÉTAT CIVIL

1^{er} semestre 2019

Mariage

- M. Amaury TEVENIN et Mlle Amandine BONNEAU, le 22 juin 2019.

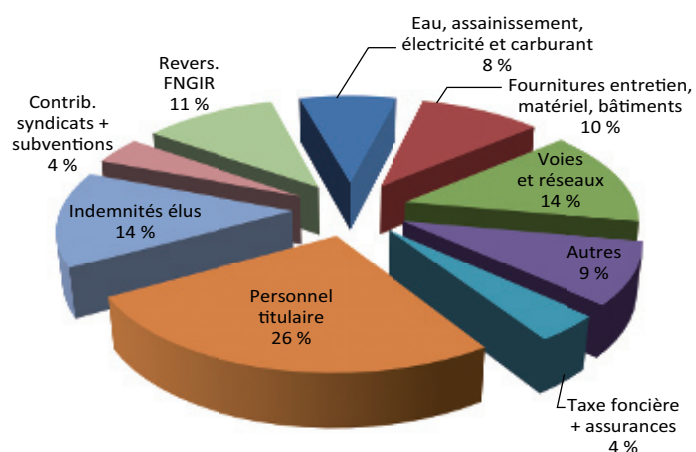
Décès

- Mme MULLER Edmée, le 22 mars 2019 à Aubeterre-sur-Dronne.
- Mme BERA Thérèse, le 30 mars 2019 à Barbezieux.
- Mme GOUZIL Francine, le 27 mai 2019 à Saint-Laurent-de-Belzagot.

BUDGET

Budget réalisé en 2018, section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement année 2018 :
128 790 € (128 401 € en 2017)



Répartition sur la base de 100 €



La CAF (capacité d'auto financement, qui permet de rembourser les emprunts et d'investir) de la commune est excellente : 32 % (25 % en 2017). La moyenne des communes de même taille est entre 10 et 15 %.

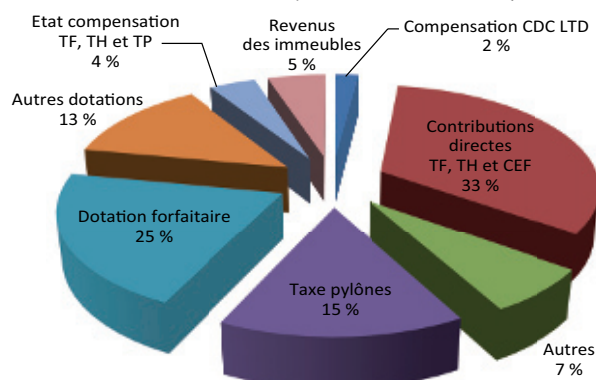
Budget primitif 2019

Le budget primitif 2019, fonctionnement dépenses et recettes (équilibré à 426 888 €) et investissement recettes et dépenses (équilibré à 685 150 €), a été à l'unanimité voté lors de la réunion du 21 mars 2019. Le montant des subventions aux associations communales et locales s'élève à 4 000 € (comme en 2018).

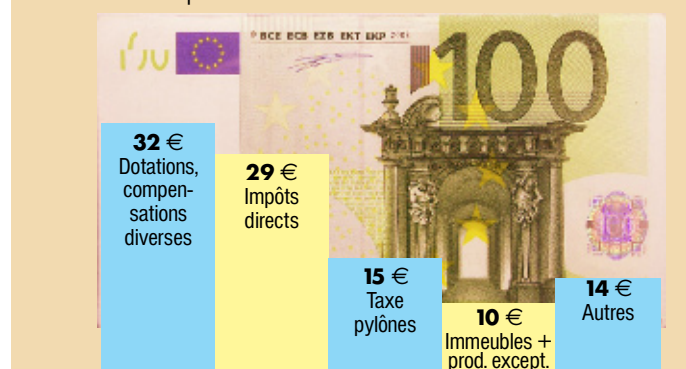
Travaux et achats d'investissement prévus en 2019 (montants TTC)

- ✓ Aménagement sécuritaire des entrées et du bourg de Rioux-Martin, phase 2 et 3 : 519 920 €
 - o frais d'études (Maitre d'œuvre) : 7 000 €
 - o Travaux : 500 000 €
 - o Effacement des réseaux aériens (à rembourser à la CDC)

Recettes de fonctionnement année 2018 :
189 800 € (171 554 € en 2017)



Répartition sur la base de 100 €



Lavalette Tude Dronne qui a la compétence communication électronique) : 12 920 €

✓ Finalisation de la restauration des pistes de défense des forêts contre les incendies (DFCI), dernière tranche : remise en état de 2 pistes, création d'une desserte forestière et d'une aire de stockage du bois : 6 200 € (solde des factures, les travaux ont été finalisés fin 2018). Des subventions ont été accordées pour ce dossier à hauteur de 80 % du montant HT des travaux.

✓ Numérotation des habitations et nomination des rues des hameaux : installation des plaques de rue et des numéros pour 1 500 €, par le chantier d'insertion PASS Sud Charente.

Taux d'imposition 2019

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 21 mars 2019, a décidé de ne pas augmenter le taux des 3 taxes communales pour l'année 2019 et a voté les taux suivants :
Taxe d'habitation : 8,22 % (16,92 % jusqu'en 2013 mais depuis 2014 8,70 % sont récupérés par la CDC).

Taxe foncier bâti : 13,44 %

Taxe foncier non bâti : 36,20 % (1,74 % sont récupérés par la CDC depuis 2014)

CFE (Cotisation foncière des entreprises) : 0 % (depuis 2014 l'intégralité de la taxe, soit 21,75 %, est récupérée par la CDC).

Aménagement sécuritaire et paysager du bourg

Les travaux d'aménagement sécuritaire et paysager du bourg, tranche 2 et 3, ne pourront débuter qu'au 1^{er} semestre 2020.

En effet les travaux, notamment ceux autour de l'église, sont soumis à déclaration préalable, devant être approuvé par l'Unité départementale de l'architecture de la Charente (UDAP). **Bien que ce service ait déjà été consulté, lors de l'avant-projet, il est apparu que des modifications devaient être apportées à notre projet** (traitement des surfaces, réfection de l'escalier, cheminement pour les personnes à mobilité réduite).

De plus, l'église de Rioux-Martin étant classée aux monuments historiques et l'aménagement touchant le parvis de cette dernière, nous sommes soumis à la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable.

Une réunion de concertation a été organisée le 10 juillet avec les élus communaux de la commission voirie, notre maître d'œuvre, l'UDAP, le CAUE 16 (Conseil Architecte Urbanisme Environnement), la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques).

Le nouvel échéancier prévisionnel est donc le suivant :

- Fin juillet 2019: modification du projet d'aménagement du parvis de l'église, en concertation avec les services de l'UDAP et du CAUE 16,
- Début août 2019: dépose d'un nouveau permis d'aménager,
- Début septembre 2019: rencontre avec la DRAC et l'INRAP afin de planifier le diagnostic archéologique pour la place de l'église,
- Courant septembre 2019: réaliser du dossier de consultation des entreprises en 2 tranches: une pour la place de l'église (qui sera réalisée après le diagnostic archéologique) et une seconde pour le reste des aménagements,
- 4 trimestre 2019: consultation des entreprises,
- 1^{er} trimestre 2020: démarrage des travaux

Durée des travaux: 6 mois environ

Fin des travaux: courant 2020.

■ Plan de financement

Le plan de financement du projet est aujourd'hui finalisé. Sur un projet global à 427 243 € HT, nous avons obtenu 245 803 € de subventions soit 57,53 % du montant HT des travaux (voir tableau ci-dessous).

Aménagement du bourg : plan de financement finalisé

Organismes et origine	Postes subventionnables HT	% des dépenses	Montant HT
Etat / DETR 2017 aménagement de bourg	Projet global, sans le goudronnage de la RD 20 et de l'entrée Nord, 341 363 €	31 %	105 822 € subvention acquise
Etat / DSIL 2019	Projet global, sans l'enrobé de la RD 20, 384 365 €	15 %	57 654 € subvention acquise
Conseil Départemental de la Charente, schéma du bâti	Place de l'Église + traversée du bourg, 123 064 €	40 %	49 226 € subvention acquise
Conseil Départemental de la Charente, fonds de concours voirie	Bande de roulement de la RD 20 + entrée Nord en enrobé, 37 290 €	61,95 %	23 100 € relevé de proposition du 27.3.2018
Réserve parlementaire Nicole Bonnefoy	Projet global, sans le goudronnage de la RD 20 et de l'entrée Nord, 341 363 €	2,93 %	10 000 € notif. attr. 1.8.2017
Autofinancement Rioux-Martin (fonds propres et emprunt pour partie)	Projet global, 427 243 €	42,47 %	181 440 €
TOTAUX	Subventions acquises 245 803 € : 57,53 %	100 %	427 243 €

Ce qui change au 1^{er} juillet 2019

- **Allocations chômage**: les montants de l'allocation minimale, de la partie fixe de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et du seuil minimum de l'ARE pour les allocataires effectuant une formation sont revalorisés de 0,70 %.
- **Voitures diesel**: renforcement du test anti-pollution au moment du contrôle technique.
- **Éco-prêt à taux zéro**: l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) évolue avec notamment son extension aux logements de plus de 2 ans au moment du début des travaux.
- **Validation du permis de chasse**: pour que votre permis de chasse soit utilisable, vous devez le valider, la validation annuelle étant valable du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Chasse aux œufs le lundi 22 avril 2019

En ce lundi de Pâques la municipalité de Rioux-Martin a organisé une nouvelle chasse aux œufs pour les enfants de la commune, dans les jardins de la mairie. Une dizaine d'enfants et leurs parents ont récolté une centaine d'œufs.



La matinée s'est clôturée à l'aire de jeux et autour d'un apéritif dans les jardins de la Mairie.

Élections

• Résultat des élections européennes, dimanche 26 mai 2019

Taux de participation: 58,62 % (44,95 % en 2014). 0,98 % de votes blancs et 4,9 % de votes nuls.

Jordan Bardella (Rassemblement National): 27,08 % des suffrages.

Nathalie Loiseau (La République En Marche): 18,75 %.

Yannick Jadot (Europe-Écologie-Les Verts): 17,71 % des voix exprimées, est arrivée à la troisième place.

Raphaël Glucksmann (PP-PS): 12,5 %.

La cinquième position revient à la liste La France Insoumise présentée par Manon Aubry, qui a réalisé un score de 10,42 %.

Suivent les listes de Benoît Hamon (Génération.s, 3,13 %), ex-aequo avec la liste de François-Xavier Bellamy (LR), de Dominique Bourg (Urgence

écologie, 2,08 %), à égalité avec la liste UDI de Jean-Christophe Lagarde et de Ian Brossat (PCF, 1,04 %), ex-aequo avec la liste d'Olivier Bidou (Les oubliés de l'Europe) et la liste LO de Nathalie Arthaud.

Les autres candidats n'ont récolté aucun suffrage.

• Prochaines élections: élections municipales, les 15 et 22 mars 2020

Les élections des conseillers municipaux auront lieu le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour aura lieu, le cas échéant, le dimanche 22 mars 2020. Les demandes d'inscription sur les listes électorales en vue de participer aux scrutins devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.

Les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne peuvent voter et sont éligibles aux élections municipales, à condition d'être inscrits sur les listes électorales complémentaires pour ces élections, avant cette même date.

Nous invitons donc les nouveaux habitants, qui ne seraient pas inscrits sur les listes électorales de la commune, à s'inscrire avant le 7 février 2020.

Vous pouvez vous inscrire soit directement en ligne sur internet (<https://www.service-public.fr/>), soit en venant à la Mairie, soit par courrier. N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les modalités pour cette inscription, ainsi que les pièces à fournir.

Rendez-vous aux jardins les 7, 8 et 9 juin 2019

Les **Rendez-vous aux jardins** ont été initiés en 2018 au niveau européen, dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel. Cette année, partout en France et dans les dix-neuf autres pays européens qui ont rejoint cette grande fête européenne des jardins, plus de deux millions de visiteurs ont découvert les quelque 3 000 jardins ouverts.

Durant tout le week-end les animaux étaient à l'honneur dans les jardins : plus de la moitié des animations leur étaient consacrées (visites guidées nocturnes à la découverte des chauves-souris et tout autre animal vivant la nuit, ateliers de fabrication d'abris pour la faune des jardins, conférences et expositions sur la lutte biologique). Ce thème a souligné l'utilité et la fragilité de cette faune et la nécessité de préserver l'équilibre entre la biodiversité et les écosystèmes dans les jardins. Sur notre commune, deux jardins étaient ouverts au public à cette occasion :

“ Cairnhill, jardin ouvert uniquement pour la manifestation « Rendez-vous aux jardins ».

Depuis 2014 l'artiste Joss Burke et son compagnon le musicien Denis Aguera ont ouvert leur jardin pour le « Rendez-vous aux jardins ».

Le jardin, baptisé « Cairnhill », est aménagé et entretenu en faveur de la biodiversité dans une démarche respectueuse de l'environnement. C'est un refuge pour les oiseaux et des abeilles y sont installées, en ruche et à l'état sauvage.

Chaque année, des artistes sont invités à travailler à Cairnhill pour l'évènement « Rendez-vous aux jardins ».

Chez Bariot. Tel : 05 45 78 73 31.

Site internet : <http://jardin-cairnhill.tumblr.com/>

“ Les Jardins de la Lézardière, ouvert en juin et septembre sur rendez-vous.

Le Bourg, tél : 05 45 98 14 04 ou 06 28 27 55 04.

Site internet :

<http://jardin-de-lalezardiere.moonfruit.fr/>

Ce jardin vivrier en permaculture et électroculture propose un « jardin de curé » avec ses carrés d'aromatiques rares et ses légumes oubliés, des recoins ombragés et des parties aux ambiances différentes.

Cette année, lors des rendez-vous aux jardins, l'association « Mémoire fruitière des Charentes » (<http://memoirefruitieredescharentes.fr/>) a été invitée.

Voici leur compte rendu :

Les 8 et 9 juin, les Rendez-vous aux jardins nous ont amenés dans un « havre de paix », au jardin de La Lézardière à Rioux-Martin.

Au cours de ces deux jours, de nombreux visiteurs ont pu déguster plus de 20 variétés de cerises, comme la



Dolique, la Naples ou La Rose, mais encore des bigarreaux Marmotte, Trompe-geai...

Après s'être délectés, certains assistaient aux démonstrations de greffage présentées par notre ami Gilles.

Tous pouvaient visiter ce lieu, où la biodiversité est reine.

Au détour d'allées discrètes, et de bosquets fleuris, vous découvrez un jardin de curé, contigu à un potager en permaculture et électroculture. Chacun peut profiter de l'espace japonais, avec ses bonsaïs, et apercevoir « Romarin » en train de brouter. Avant de partir, le propriétaire nous a présenté son four à pain, dont la toiture vient d'être rénovée.

Nous remercions Yves-Michel Foucaud, pour son accueil et pour les bons moments de détente autour de repas succulents cuits dans le four à pain.

Un grand merci à tous les adhérents et amis, venus nombreux avec leurs paniers de cerises.

Jean-Yves et l'équipe organisatrice



Nouvelle édition du repas de village le 25 mai 2019

Environ 60 convives, résidents de Rioux-Martin, famille et amis, se sont retrouvés le samedi 25 mai 2019 pour la nouvelle édition du repas de village, sous le préau et dans les jardins de la mairie.

Au préalable du repas et pour la première fois, une randonnée pédestre était organisée par la commune. Un circuit de 8 km a permis à la vingtaine de personnes présentes de découvrir ou redécouvrir les paysages variés et vallonnés de la commune. Une calèche de l'association ATRAIT fermait la route: voiture-balai qui a permis aux plus jeunes de participer à cette sortie sans trop se fatiguer!

La municipalité avait allumé le four à pain la veille, installé tables et bancs. L'apéritif a été offert par les élus. Chacun, venu avec une de ses spécialités culinaires (foués, tartes salées, sucrées, quiches, cakes, salades, viandes), froides, cuites ou à faire cuire dans le four à pain, allumé pour l'occasion, a pu découvrir les spécialités de ses voisins. Un buffet riche et copieux a ainsi été partagé par les habitants de Rioux-Martin.

Le repas s'est poursuivi toute l'après-midi avec des jeux (môlkkky, ping-pong, cartes) et des échanges entre voisins.

La commune remercie vivement tous les participants pour cette journée, placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

Rendez-vous pris pour le printemps prochain!



Réunion pour la prévention des cambriolages avec la Gendarmerie le 4 juillet 2019

La municipalité de Rioux-Martin et la gendarmerie de Chalais ont organisé une réunion publique le jeudi 4 juillet 2019 à la mairie de Rioux-Martin. Une quarantaine de personnes étaient présentes. Durant cette réunion les thèmes de la prévention des cambriolages, des atteintes aux biens et des actes de malveillance (vols dans les voitures, par ruse, vols de cartes bancaires, appels intempestifs, risques sur Internet) ont été présentés par le major Eric Ballanger.

L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie, soit en personne, soit par une personne de confiance : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages.

L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum). Plusieurs possibilités :

– Soit en se présentant à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence pour y remplir un formulaire.

– Soit en ligne, sur le site internet de la Préfecture de la Charente (nous sommes en zone gendarmerie).

Ce service est entièrement gratuit et confidentiel. Ces données ne sont pas conservées dans des fichiers au-delà de la période d'absence signalée. La demande est donc à renouveler à chaque fois.



Conseils utiles :

✓ Signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

✓ Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.

✓ Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

✓ Fermer correctement fenêtres et volets. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières.

✓ Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr, photographiez-les. Renseignez-vous auprès de votre société d'assurance.

LES FEUX DE PLEIN AIR

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, sont considérés comme des déchets ménagers. **Leur brûlage est par conséquent interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente.**

Cas particuliers

Le brûlage des déchets verts parasités ou malades : les déchets verts parasités ou malades doivent être éliminés de façon à éviter toute dispersion du parasite ou de la maladie. L'autorité administrative compétente peut ordonner leur destruction par brûlage à l'air libre.

Les déchets verts refusés en déchetterie : les déchets verts ayant fait l'objet d'un refus de dépôt en déchetterie (taille trop importante, infection par parasite ou maladie...) pourront faire l'objet d'une autorisation exceptionnelle de brûlage

(dates, horaires et emplacements sont réglementés).

A télécharger : Formulaire spécifique aux conditions dérogatoires de brûlage des déchets verts ménagers <http://www.charente.gouv.fr/Actualites/Interdiction-du-brulage-des-dechets-verts-menagers-en-Charente>

Les déchets verts issus des travaux d'entretien de ripisylve : autorisation exceptionnelle de brûlage, sur justificatif d'une collectivité locale ou d'un syndicat de rivière (du 1.11 au 30.4 entre 10 h et 16 h 30).

Les résidus agricoles : pour les résidus agricoles (élagage de haies, vignes ou autres végétaux) ne relevant pas des conditionnalités de la PAC et non soumis à d'autres interdictions spécifiques, une déclaration devra être effectuée en mairie.

Le brûlage dans le cadre de la gestion forestière : pour l'élimination par incinération ou brûlage de végé-

taux issus de coupes forestières, traitements après tempête, prévention des incendies, ou végétaux malades, une déclaration devra être effectuée en mairie dans les mêmes conditions que les résidus agricoles.

Prescriptions générales relatives aux feux de plein air : Tout feu de plein air est interdit à moins de 25 m des lignes électriques ou téléphoniques aériennes et 50 m des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou gaz inflammables. Quels que soient la période de l'année ou le niveau de risque, il est interdit à toute personne autre que le propriétaire ou ses ayants droit de porter ou d'allumer du feu dans les bois, forêts, plantations forestières, reboisements, landes, ainsi que tous les terrains qui en sont situés à moins de 200 m, y compris les voies qui les traversent et de jeter des objets en ignition ou incandescents sur ces mêmes voies et leurs abords. En cas de risque de niveau 3 - « Modéré », l'interdiction est étendue aux propriétaires et ayants droit. Le niveau de risque est accessible via le serveur vocal de la préfecture au 05.45.97.61.40.

Sanctions : en cas de non-respect des dispositions du règlement sanitaire départemental (brûlage de déchets verts ménagers), le contrevenant s'expose à une amende de 3^e classe (450 € maximum).

L'association « Un Autre Regard en Argentonne »

Une année 2019 exceptionnelle, 260 marcheurs se sont retrouvés pour l'incontournable randonnée du brin d'aillet, le mercredi 1^{er} mai.

Les sentiers de notre commune ont vu défiler marcheurs et amoureux de balades avec les ânes.

200 randonneurs ont été récompensés de leurs efforts par le traditionnel repas autour de l'aillet, concocté par les bénévoles, avec des produits locaux: grillon charentais (de Brossac), aillet (d'Yviers), omelettes à l'aillet (œufs bio de Bazac), salade, fromage et fraises (d'Yviers).

Merci à toute l'équipe d'un Autre Regard, d'ATRAIT et à tous les bénévoles d'un jour, sans lesquels il aurait été impossible de préparer l'aillet et les omelettes pour autant de personnes.

Un grand merci également à nos fidèles randonneurs, à Nanou, Isabelle et à leurs amis âniers.

Rendez-vous, le 29 septembre à partir de 16 h, pour le concert gratuit d'Arpeggione dans l'église de Rioux-Martin.



En attendant, la joyeuse équipe d'Un Autre Regard vous souhaite un bel été.



L'association ATRAIT

Nos objectifs :

- ✓ Meilleure reconnaissance de notre activité au niveau départemental en participant aux réunions et aux formations du Comité Départemental du Tourisme Equestre de la Charente, en organisant des compétitions officielles, en participant à des compétitions et à des randonnées, et en participant activement à la vie locale,
- ✓ Poursuite de l'entretien et de l'amélioration de notre site et de nos prairies,
- ✓ L'accueil des randonneurs équestres et propositions d'itinéraires sur la commune et entre les communes voisines et Rioux-Martin,
- ✓ Randonnées attelée et montée à la journée à Rioux-Martin et sur les communes voisines,
- ✓ Poursuite du dressage de nos deux poneys « Cognac » et « Gadget » (photo ci-dessous).



■ Compétition de TREC du 19 mai 2019

En cette journée pluvieuse, 43 cavaliers de Charente, Charente-Maritime, Vienne et Gironde ont participé à l'étape du challenge départemental de TREC (Technique de Randonnée Equestre de Compétition), organisée à Rioux-Martin, par l'ATRAIT et le CDTE 16.

Les cavaliers ont arpenté les chemins de Rioux-Martin, d'Yviers et de Chalais, avec une étape très appréciée de dégustation pineau et jus de raisin, organisée au GAEC de la Peillauderie (famille Choloux). Puis les cavaliers ont

réalisé l'épreuve des allures, galop le plus lent et pas le plus rapide, dans les prés au-dessus de la Mairie.

La journée s'est poursuivie par le repas, servi dans la salle des fêtes par la joyeuse équipe d'un Autre Regard. Après le repas, place au spectacle avec le PTV : Parcours en Terrain varié, (14 obstacles que l'on peut rencontrer en randonnée, barrière, tronc, haie), dans les prés derrière la Mairie. Le parcours a été quelque peu modifié en raison de la météo et du terrain glissant.

La remise des prix a eu lieu vers 18h en présence du maire et du CDTE 16. Ce sont les filles de la SHR des Valois qui ont remporté l'épreuve en équipe, l'équipe d'ATRAIT finit cinquième, et c'est Delphine Chatelier, une fidèle du TREC de Rioux-Martin, qui remporte l'épreuve individuelle.

■ Activité 1^{er} semestre 2019

- ✓ Assemblée générale de l'association le 8 mars 2019 et réélection du bureau à l'identique,
- ✓ Randonnée attelée et montée le 24 mars 2019 sur les chemins des Essards,
- ✓ Aide des bénévoles de l'association lors du repas du 1^{er} mai 2019 du brin d'aillet, organisée par l'association Un Autre Regard en Argentonne,
- ✓ Fin juin 2019 : coupe et ramassage du foin avec l'aide de voisins agriculteurs et du chantier d'insertion PASS Sud Charente,
- ✓ Participation d'une ou deux équipes au challenge départemental de TREC monté de la Charente,
- ✓ Participation d'un attelage au challenge régional de TREC attelé,
- ✓ Promenade en calèche lors de la randonnée du repas de village le 25 mai 2019,
- ✓ Les week-ends : randonnées attelées et montées autour de Rioux-Martin.

■ Autres manifestations et prévisions 2^e semestre 2019

- ✓ **Septembre 2019 : participation à « Charmant à Cheval »** : randonnées et participation aux compétitions de TREC monté et attelé,
- ✓ **Mi-décembre 2019 : participation au Noël des enfants de la commune de Rioux-Martin.** Promenade des enfants, en compagnie du Père Noël.



Le chantier d'insertion PASS Sud Charente

L'année 2018 a été riche pour le chantier d'insertion. En effet, après l'investissement du microtracteur courant 2015, cette année le chantier a mis l'accent sur la formation des salariés.

Le chantier a accueilli, en 2018, 18 personnes en situation de précarité sociale.

L'objectif est de pouvoir leur permettre de se réinsérer socialement et professionnellement dans un cursus et leur fournir une meilleure employabilité à leur sortie du chantier.

En 2018, 9 salariés sont sortis du chantier dont 4 avec une issue positive (CDD de plus de 6 mois, CDI, intérim ou formation qualifiante).

Pour chaque salarié, le chantier n'est qu'un tremplin dans son cursus de vie, il permet de se former et d'effectuer des périodes de mise en situation professionnelle en entreprise, en cohérence avec le projet professionnel.

“ Bilan 2018

Acquisition du matériel électrique (photo ci-dessous) : il semblait évident à l'association, qui intervient déjà depuis de nombreuses années sur des espaces naturels et sensibles, d'adopter une politique de développement durable, de préserver ces espaces au maximum et de s'adapter aux nouvelles demandes des partenaires.

Le projet d'acquérir du matériel électrique semblait être la meilleure alternative pour respecter l'environnement,



favoriser le confort des salariés et réduire les coûts de

consommables impactant la structure.

Ce projet s'est concrétisé début 2018, avec l'achat d'une tondeuse, de débroussailleuses, taille-haie, souffleur, élagueur et tronçonneuses.

“ Formations mises en place en 2018

Les salariés bénéficient de formations individuelles de leur choix, en lien avec leur projet personnel :

- ✓ 6 salariés ont réussi la formation perfectionnement tronçonneuse-débroussailleuse,
- ✓ 2 salariés ont obtenu leur permis BE (remorques),
- ✓ 6 salariés ont bénéficié de la formation CACES 8, 4 salariés l'ont obtenue,
- ✓ 2 salariés ont bénéficié de la formation conduite, sécurité et maintenance d'un broyeur de déchets verts,
- ✓ 1 salarié a eu l'habilitation électrique.

Au-delà des formations individuelles qui interviennent en cohérence avec leur projet professionnel, l'accompagnatrice socioprofessionnelle du chantier leur permet, grâce des partenariats forts tels que la Mutualité Sociale Agricole (bilan santé et diététique), l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), l'ENSC (Espace Numérique du Sud Charente), de pouvoir bénéficier d'interventions de professionnels sur des thématiques qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne, avec difficulté parfois.



Peut-on être sanctionné pour abandon de déchets ?

Oui, jeter ou abandonner vos déchets dans un espace public fait l'objet d'une amende pénale.

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur un espace public (ou privé y être autorisé), vous risquez une amende

forfaitaire pouvant aller jusqu'à 450 € (décret 2015-337 du 25 mars 2015).

Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.

Électrification, téléphone, aide sociale à Rioux-Martin

«En direct du conseil municipal», de 1906 à 1945

Une lecture systématique des registres du conseil municipal permet sinon de connaître la vie du village dans sa diversité et son quotidien, au moins d'en retracer quelques étapes importantes et d'en saisir quelques traits saillants. Le présent article évoquera ainsi l'électrification de la commune mais aussi l'importance des aides sociales à cette époque. De prochains articles évoqueront d'autres aspects de la vie de la commune.

La première chose qui saute aux yeux à la lecture de ces registres, c'est que, neuf fois sur dix, on trouve à l'ordre du jour la question de ce qu'on appellerait aujourd'hui l'aide sociale. Un certain nombre de lois « sociales » ont été votées à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e et quatre sont à la charge des communes: en 1893, instauration d'une assistance médicale gratuite, puis en 1905, une aide pour les « *vieillards, indigents et incurables* », enfin en 1913, pour les femmes en couches et les familles nombreuses. Certes l'aide n'est pas très élevée, mais elle n'est pas négligeable non plus: en 1913 par exemple, elle se situe entre 5 et 8 francs mensuels par personne selon les cas; à titre indicatif, le salaire mensuel du garde champêtre, cette même année, se monte à 17,50 francs. Il faut bien entendu être particulièrement dans le besoin pour justifier de ces diverses aides, et il arrive – assez rarement cependant – que le conseil refuse de l'accorder. On lit ainsi, dans un PV de 1920, que le conseil retire de la liste des vieillards assistés Mme X, car elle « *a des enfants en mesure de l'assister* », ou encore Mme Y parce qu'elle « *a des enfants en mesure de l'assister, son mari paraît avoir des ressources* »; ou encore le refus de l'assistance médicale à M. Z: « *doit pouvoir payer les soins médicaux et pharmaceutiques sur son salaire. Son patron est en mesure de lui venir en aide* ».

Une autre forme « d'aide sociale » consiste pour le conseil à donner un avis favorable à une demande de dispense sinon du service militaire, du moins des périodes d'exercice. Ces demandes sont assez nombreuses: pas moins d'une vingtaine par exemple entre 1901 et 1906. Rappelons que le service militaire durait 5 ans en 1872, 3 ans en 1889, et que s'y ajoutaient deux ou trois périodes d'exercice d'environ un mois chacune dans la dizaine d'années qui suivaient – cela pour ceux qui étaient tirés au sort car la conscription n'était pas universelle. On imagine aisément ce que pouvait signifier une telle absence pour une famille sans grand revenu. Ainsi A.M., né en 1872, doit exécuter un telle période en 1902, à l'âge de 30 ans. Le conseil émet un avis favorable à sa demande de dispense,

car il a trois enfants dont l'aîné n'a que trois ans, « *et que sa seule ressource pour payer son loyer, entretenir et nourrir sa femme et ses enfants, se trouve seulement dans les quelques bénéfices qu'il peut tirer de sa profession de boucher* ». Même chose pour E.C., en raison de la faiblesse de ses ressources et « *de l'état maladif et d'infirmité grave dont sa dite mère se trouve affligée (une paralysie entière du côté gauche) et encore l'isolement et la solitude du dit réclamant, qui est célibataire et seul avec sa dite mère* » (conseil du 13 août 1902).

Parmi les dossiers et chantiers importants, on peut évidemment citer celui de l'électrification. C'est Lucien Vessière, maire depuis 1925, qui a lancé le projet; et c'est Edgard Vessière, élu maire en 1929, qui le finalisera. La première mention de ce projet remonte au 14 octobre 1926: le préfet a transmis aux communes une demande de concession par la société d'énergie électrique du Sud Ouest pour les départements de la Gironde, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des deux Charentes. Avis favorable du conseil, on s'en doute, tant les campagnes attendaient cela. Mais il faut attendre trois ans pour que la question revienne à l'ordre du jour, les communes du canton de Chalais s'étant entre temps constituées en « association syndicale de génie rural » pour porter en commun

ce lourd projet. Encore faut-il mieux en maîtriser les tenants et aboutissants, administratifs et financiers: « *considérant qu'à notre époque, un pareil progrès s'impose non seulement pour les grandes agglomérations mais aussi pour les plus petits villages; considérant que l'électricité par sa lumière apporte la gaieté à la chaumière et par sa force facilite les travaux de la ferme* » le conseil demande au préfet « *la marche à suivre pour obtenir l'électrification de la commune* ». Ce n'est qu'en septembre 1932 qu'est finalisé l'emprunt permettant la première tranche. Bien sûr, le rapprochement avec l'installation de la fibre optique pour l'internet serait purement fortuit...

Par ailleurs, au conseil du 1^{er} septembre 1929, le maire obtient l'accord du conseil pour « *la création d'un bureau téléphonique destiné à la relier [la commune] au bureau télégraphique de Chalais* ». Là encore, ce n'est qu'en décembre 1931 que le crédit est voté. « *La cabine sera installée chez Lombard Albert, receveur buraliste et débitant de tabac qui accepte moyennant une rétribution de 500 francs comme gérant de la cabine et de 100 francs pour la distribution des messages.* »

C'est donc dans ces quelques années du tout début des années trente que la commune de Rioux-Martin est électrifiée et reliée au téléphone, au moins par une cabine publique.

À suivre

Xavier Nau – xavier.nau@wanadoo.fr

